La Ruche Chapelloise

Société civile ayant emprunté la forme d'une société à responsabilité limitée.
Agréée par la Société Wallonne du Logement.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE AU LOYER D'EQUILIBRE - 2026

VOLET A : à remplir par le demandeur

A.1 Coordonnées et composition du ménage

CANDIDAT		**CONJOINT OU COHABITANT**	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Sexe :	masculin - féminin	Sexe :	masculin - féminin
Date de naissance :		Date de naissance :	
Lieu de naissance :		Lieu de naissance :	
Etat civil (1) :		Etat civil (1) :	
Nationalité (2) :		Nationalité (2) :	
Registre national :		Registre national :	
Profession (3) :		Profession (3) :	
Handicapé :	oui - non	Handicapé :	oui - non
Téléphone :		Téléphone :	
E-mail :		E-mail :	
Adresse Rue ..... N° ..... Code : ..... Localité : ..... Pays : ..... Date de domiciliation :		Adresse Rue ..... N° ..... Code : ..... Localité : ..... Pays : ..... Date de domiciliation :	

Membres faisant partie du ménage (ne plus reprendre le candidat et le conjoint ou le cohabitant)

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
1			M - F	Enfant à charge Enfant en hébergement Ascendant Autre			Oui - non
	Profession (3)					Date de domiciliation	

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
2			M - F	Enfant à charge Enfant en hébergement Ascendant Autre			Oui - non
	Profession (3)					Date de domiciliation	

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
3			M - F	Enfant à charge Enfant en hébergement Ascendant Autre			Oui - non
	Profession (3)					Date de domiciliation	

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
4			M - F	Enfant à charge Enfant en hébergement Ascendant Autre			Oui - non
	Profession (3)					Date de domiciliation	

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
5			M - F	Enfant à charge Enfant en hébergement Ascendant Autre			Oui - non
	Profession (3)					Date de domiciliation	

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
6			M - F	Enfant à charge Enfant en hébergement Ascendant Autre			Oui - non
	Profession (3)					Date de domiciliation	

Pour les femmes enceintes :	Date prévue pour l'accouchement (mois/année) ..... / .....

A.2 Communes, sections de communes auprès desquelles le ménage désire être candidat à l'attribution d'un logement.

Le présent formulaire sera également transmis aux autres sociétés concernées par la demande.

1° **soit** choix général (5 communes au maximum à classer par ordre de préférence) :

a) La commune gérée par la SOCIETE DE REFERENCE :

1. ……

b) Les communes gérées par d'autres sociétés :

2. ……

3. ……

4. ……

5. ……

2° **soit** choix plus ciblé (5 sections de communes ou de quartiers de logement sociaux au maximum à classer par ordre de préférence) :

1. ……

2. ……

3. ……

4. ……

5. ……

A.3 Choix concernant le logement

Maison ou appartement				
Maison uniquement			avec jardin	
Appartement uniquement			avec garage	

Attention, si vous effectuez un choix précis concernant le type de logement, la société vous propose un logement qui correspond strictement à votre demande. Un choix restrictif peut donc allonger le temps d'attente.

A.4 Choix concernant le logement au regard du handicap

Au regard du handicap présenté par un des membres du ménage, le logement nécessite :

- un aménagement pour personne à mobilité réduite : OUI – NON ;
- un autre type d'aménagement lié au handicap d'un membre du ménage : OUI – NON ; si oui, précisez lequel :

  ……

VOLET B : à remplir par la société qui reçoit la candidature

B.1. DATES (4)					
de dépôt	d'admission	de radiation	de refus	de confirmation	d'attribution
…../…../…..	…./…./…..	…../…./…..	…./…./….. …./…./…..	…../…../…..	…./…./…..

B.2. LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE (5)				
1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres

B.3. LE LOGEMENT DOIT ETRE ADAPTE (6)	OUI	NON

B.4. CONDITIONS D'ADMISSION (7)				
Ressources				
Ménage	à revenus modeste	en état de précarité	à revenus moyens	

B.5. VOIES DE RECOURS (8)

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.
A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société Wallonne du Logement, rue de l'Ecluse 21, à 6000 Charleroi.
Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région Wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namêche 54, à 5000 Namur.

Fait à ……..……, le ……..…….

Signature(s) du (des) candidat(s) précédée(s) de la mention "Lu et approuvé" :

Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente demande et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats. Le candidat marque son accord pour que ces données soient communiquées aux autres sociétés gestionnaires des communes sur lesquelles il a posé un choix.

Le responsable du traitement est la **SRL La Ruche Chapelloise, dont le siège est à la rue de Piéton, 2 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont**.

Vous pouvez consulter et faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée. Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radié si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes.

Signification des renvois avec références, selon la rubrique, au Code wallon de l'habitation durable et à l'arrêté du Gouvernement wallon du 08 février 2024 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

(1) indiquer :

C pour la personne célibataire ;
M pour la personne mariée ou la personne cohabitante ;
D pour la personne divorcée ;
S pour la personne séparée ;
V pour la personne veuve.

(2) indiquer :

B pour les ressortissants belges ;
U pour les ressortissants de l'Union européenne autres que belges ;
A pour les autres ressortissants.

(3) indiquer :

S s'il s'agit d'un salarié ;
I s'il s'agit d'un indépendant ;
C s'il s'agit d'une personne percevant des allocations de chômage ;
P s'il s'agit d'une personne pensionnée ;
MU s'il s'agit d'une personne percevant des revenus de sa mutuelle ou assimilés ;
MI s'il s'agit d'une personne percevant le revenu d'intégration sociale.

a) Arrêté du Gouvernement Wallon du 08 février 2024 organisant la location des logements gérés par la Société Wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 12 à 16.

b) Arrêté du Gouvernement Wallon du 08 février 2024 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 1er, 15°.

c) Code Wallon de l'habitat durable, article 1er, 16° : logement dont la configuration permet une occupation adéquate par un ménage en raison du handicap d'un de ses membres, conformément aux critères fixés par le Gouvernement.

d) Indiquer les ressources prévues à l'article 1er, 8°bis, du présent arrêté, et le type de ménage prévu aux articles 1er, 9°, 29°, 30° et 31° du Code wallon de l'habitation durable.

e) Arrêté du Gouvernement Wallon du 08 février 2024 organisant la location des logements gérés par la Société Wallonne du Logement ou par les sociétés de logements de service public, articles 7 à 11.

DOSSIER DE CANDIDATURE LOGEMENT MOYEN

1. Conditions

- Les logements sont attribués sur base de la réglementation en vigueur (AGW 08/02/2024).
- Le(s) candidat(s) locataire(s) ne peut (peuvent) être propriétaire(s) ou usufruitier(s) de la totalité d'un autre logement.
- Le candidats-locataire doit répondre aux conditions de revenus visé à l'article 1er, 31° du Code, suivant la circulaire SWL 2025/N°20.
  Le revenu annuel imposable doit s'élever entre :
  - 36.600 € et 74.900 € pour une personne isolée ;
  - 45.700 € et 91.400 € pour plusieurs personnes ;

  Avec une majoration de 3.400 € par enfant à charge.
- Le logement attribué doit être proportionné à la composition du ménage.

☐ Je souhaite que la Ruche Chapelloise utilise mes données afin de m'inscrire pour un logement moyen.

☐ Je ne souhaite pas que la Ruche Chapelloise utilise mes données afin de m'inscrire pour un logement moyen.

2. Voies de recours :

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au Comité d'attribution, par envoi recommandé au siège social de la société, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.

A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société Wallonne du Logement, rue de l'Ecluse 21 à 6000 CHARLEROI.

Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région Wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namêche 54 à 5000 NAMUR.

Signature(s)

La Ruche Chapelloise

Société civile ayant emprunté la forme d'une société à responsabilité limitée.
Agréée par la Société Wallonne du Logement.

Documents à fournir

- Le dossier de candidature complété et signé ;
- Une composition de ménage récente ;
- copie de(s) carte(s) d'identité du ménage;
- L'avertissement extrait de rôle des contributions imposition 2024 – revenus 2023 ;
- L'avertissement extrait de rôle des contributions imposition 2025 – revenus 2024 ;
- Les revenus actuels de tous les membres du ménage des 3 derniers mois ;
  - Employé ou ouvrier : fiches de revenus.
  - Intérimaire : compte individuel.
  - Employé ou ouvrier à temps partiel : fiches de revenus + complément de revenus ou déclaration sur l'honneur qu'il n'y a pas de complément de revenu.
  - Chômage ou mutuelle : taux journalier actuel + attestation d'invalidité de la mutuelle si reconnu invalide à +66%.
  - C.P.A.S : attestation reprenant le montant du Revenus d'Intégration Sociale.
  - Pensionné : extraits bancaires ou attestation du service des pensions + pécule de congé.
  - Indépendant : bilan comptable.
  - Si reconnu par le SPF Sécurité Sociale : attestation reprenant le montant mensuel + attestation de reconnaissance d'handicap.
- Si vous avez des enfants :
  - Une attestation de la caisse qui paie les allocations familiales récente précisant l'identité et le nombre d'enfants pour lesquels ces allocations sont perçues.
  - La copie du jugement ou de l'acte notarié du droit d'hébergement principal, alterné ou accessoire des enfants et de la part contributive. Le cas échéant, si le jugement n'est pas rendu, la copie de la convention passée devant un médiateur familial agréé (document probant).

Le document doit préciser explicitement que le droit en question couvre au moins une nuit.

Pour les enfants en hébergement accessoire (droit de visite), la date de naissance des enfants et le numéro de registre national sont indispensables.

- La copie des versements de la part contributive.
- Une attestation de fréquentation scolaire pour les étudiants âgés de 18 ans et plus.

Contact

Adresse siège sociale : LA RUCHE CHAPELLOISE SRL
Rue de Piéton n°2
7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

Téléphone : 064/ 43 20 80

Email : info@laruchechapelloise.be

Ouverture des bureaux : le lundi de 13h00 à 16h30
le mercredi et vendredi de 08h00 à 12h00

La Ruche Chapelloise
Société civile ayant emprunté la forme d'une société à responsabilité limitée.
Agréée par la Société Wallonne du Logement.

🖃 : Rue de Piéton 2 – 7160 Chapelle-lez-Herlaimont
☎ : 064 43 20 80 🖱 : www.laruchechapelloise.be ✉ info@laruchechapelloise.be
Bureaux ouverts le : lundi après-midi de 13h00 à 16h30, mercredi et vendredi matin de 8h00 à 12h00

CONTROLE DES CONDITIONS DE PROPRIETE
Déclaration sur l'honneur en vue de l'obtention d'avantages dans le domaine du logement social

Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire :
Ce formulaire (et la méthode de travail associé) ne peut être utilisé que par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée soit dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent.

Il est important que ce formulaire soit correctement complété et signé.

1. Renseignements au sujet du demandeur et des autres personnes concernées par cette déclaration :

DEMANDEUR	CONJOINT OU COHABITANT
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _	Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Etat civil :	Etat civil :
Registre national : _ _ . _ _ . _ _ - _ _	Registre national : _ _ . _ _ . _ _ - _ _ _
Adresse : _____ _____ _____ Code postal : _____	Adresse : _____ _____ _____ Code postal : _____

COMPOSITION DE MENAGE au moment de la signature de la déclaration :			
NOM	PRENOM	Date de naissance	NISS
		_ _ / _ _ / _ _ _ _	_ _ . _ _ . _ _ - _ _ _ . _ _
		_ _ / _ _ / _ _ _ _	_ _ . _ _ . _ _ - _ _ _ . _ _
		_ _ / _ _ / _ _ _ _	_ _ . _ _ . _ _ - _ _ _ . _ _
		_ _ / _ _ / _ _ _ _	_ _ . _ _ . _ _ - _ _ _ . _ _
		_ _ / _ _ / _ _ _ _	_ _ . _ _ . _ _ - _ _ _ . _ _

2. DECLARATION PERSONNELLE SUR L'HONNEUR

Le demandeur et, le cas échéant, son conjoint ou la personne avec laquelle il cohabite de fait ou légalement déclare(nt) sur l'honneur :

A. Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage, ne possédaient pas, pour la totalité, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après : Néant[1]

	Bien 1	Bien 2
Commune – Pays		
Rue		
Désignation cadastrale		
Nature du bien[2]		
Nature du droit[3]		

[1] Mentionner "NEANT" si on ne possède aucun droit ou bien immobilier.
[2] Maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain.
[3] Pleine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété.

B. Que dans le courant des ……. dernières années[4], lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants : Néant[5]

Date de l'aliénation	Situation et nature du bien	Prix obtenu ou valeur estimée

⚠ Signatures obligatoires :

Date : Demandeur : Conjoint ou cohabitant :

[4] L'organisme qui délivre ce formulaire doit ici compléter le nombre d'années qui doivent être prises en considération sur base de la réglementation en vigueur. Il mentionne "PAS D'APPLICATION" si les aliénations passées ne jouent aucun rôle.
[5] Mentionner "NEANT" si on ne possède aucun droit ou bien immobilier.

La Ruche Chapelloise

INFORMATION AUX CANDIDATS-LOCATAIRES CONCERNANT LE TRAITEMENT DE LEURS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La Ruche Chapelloise accorde beaucoup d'importance à la protection des données à caractère personnel qu'elle est amenée à traiter dans le cadre de ses missions (octroi et location de logements, calcul de loyer, mutation, calcul des charges,…) et ce, conformément à la législation européenne sur la protection de la vie privée selon le Règlement Général sur la Protection des Données.

IDENTITÉ ET COORDONNÉES DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT

La Ruche Chapelloise dont le siège social est situé à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont, Rue de Piéton, 2, représentée par son Directeur-Gérant, est responsable de certains traitements de données à caractère personnel qu'elle effectue dans le cadre de ses activités de location de logements publics.

COORDONNÉES DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Pour toute demande relative à vos données à caractère personnel vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données.

dpo.slsp@octogone-consulting.be
Octogone Consulting SRL
Siège social | Rue Louis de Geer 6 – 1348 Louvain-la-Neuve

TRAITEMENT

La Ruche Chapelloise traite des données à caractère personnel à des fins qui ont trait à la gestion et à la mise en location de logements publics.

Les données à caractère personnel ne sont recueillies et traitées qu'aux seules fins mentionnées ci-dessous :

- pour satisfaire aux dispositions auxquelles nous sommes soumis, qu'elles soient d'ordre légal, réglementaire, administratif, général et spécifique ;
- pour gérer nos relations contractuelles ;
- pour répondre aux demandes que vous nous adressez ;
- pour accomplir toutes les missions incombant à une société de logement ;
- pour vous proposer de recourir à divers services dans votre intérêt et celui de notre Société ;
- pour gérer votre dossier individuel ;
- pour gérer les demandes de nos divers partenaires sociaux ;
- pour gérer les contacts avec les différents fournisseurs ;
- pour des raisons qui relèvent de l'intérêt légitime de notre SLSP :
  - soit détecter, prévenir et lutter contre des situations abusives et frauduleuses ;
  - soit exercer ou défendre un droit en justice ;
  - soit développer et améliorer la qualité de nos services.

Les données à caractère personnel nous sont communiquées par les candidats-locataires, par la banque carrefour d'échange de donnée (BCED) et par les collectivités locales, CPAS, administration communale.

DONNÉES

Les données en notre possession sont les suivantes :

nom, prénom, adresse, numéro de registre national, numéro de téléphone, adresse mail, numéro de compte bancaire, composition de ménage, avertissement-extrait de rôle, droit au allocation familiale des enfants, jugement de garde ou de placements des enfants, nationalité, revenus du

ménage, situation sociale (règlement collectif de dettes, administration de biens,…), handicap , numéro du candidat-locataire, intervention technique, situation du compte candidat-locataire, …
La durée de conservation des données à caractère personnel est de 10 ans après la clôture du dossier

Vos données personnelles en notre possession sont traitées principalement par les collaborateurs de notre Société, lesquels sont soumis au respect des règles de confidentialité, des lois et règlements relatifs à la protection des personnes physiques en matière de traitement de leurs données personnelles.
Vos données à caractère personnel peuvent être partagées avec des sous-traitants (uniquement nom, adresse et numéro de téléphone) dans le cadre de l'exécution d'un contrat conclu avec notre Société. Ces sous-traitants sont soumis au respect du prescrit légal et ne traitent ces données que pour la réalisation des finalités/activités précisées dans nos contrats.
Nous pouvons également être amenés à communiquer vos données personnelles aux différents SPF et autres organes publics en fonction de leurs compétences respectives et par application d'une obligation légale ou réglementaire qui s'impose à nous.
De manière générale, nous ne mettrons pas vos données personnelles à disposition de tiers et nous ne divulguerons pas publiquement ces données à moins que ces transferts soient :

- basés sur votre consentement explicite ;
- nécessaires pour l'exécution d'un contrat (ou mesures précontractuelles) conclu entre nous ;
- autorisés ou prescrit par la loi ou par l'ordre d'une administration publique ou d'une autorité judiciaire.

Aucun transfert de données à caractère personnel hors de l'Union européenne n'est effectué.

DROITS DES CANDIDATS-LOCATAIRES

Les candidats-locataires peuvent à tout moment consulter, modifier, transférer ou supprimer leurs données sans frais. Ils peuvent également s'opposer à leur traitement ou le restreindre.
Pour ce faire, veuillez adresser votre demande accompagnée d'une copie recto-verso de votre carte d'identité à notre DPO.
Le cas échéant, des renseignements ou des démarches complémentaires pourront vous être demandés afin de s'assurer de votre identité et de votre droit d'accès aux informations concernées.
Concrètement, les candidats-locataires peuvent :

- Obtenir, sans frais, la communication écrite ou une copie de leurs données à caractère personnel qui ont été recueillies par La Ruche Chapelloise ;
- Obtenir, dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai d'un mois, la rectification de leurs données à caractère personnel qui seraient inexactes, incomplètes ou non pertinentes ;
- Limiter le traitement de leurs données à caractère personnel dans les cas suivants :
  - lorsque vous contestez l'exactitude d'une donnée et uniquement le temps que nous puissions contrôler celle-ci ;
  - lorsque, bien que n'étant plus nécessaire à la poursuite des finalités du traitement, vous en avez besoin pour la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice.
- Obtenir l'effacement de leurs données à caractère personnel, notamment lorsque l'un des motifs suivants s'applique :
  - vos données ne sont plus nécessaires au regard des finalités du traitement ;
  - vous avez retiré votre consentement à ce que vos données soient traitées et il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement.

Le retrait de votre consentement ne remet pas en cause la licéité du traitement de vos données personnelles effectué préalablement.

- Recevoir, sans frais, leurs données à caractère personnel dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, en vue, notamment, de les transmettre à un autre responsable de traitement.

Il s'agit du cas de figure où le traitement est fondé sur le consentement de la personne ou sur un contrat conclu entre ce dernier et le responsable de traitement.
Dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités, vous avez le droit d'obtenir de notre Société que les données à caractère personnel vous concernant soient transmises directement à un autre responsable de traitement et ce, pour autant que cela soit techniquement possible.

- S'opposer au traitement de leurs données personnelles pour des raisons tenant à leur situation particulière ;
- Introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, à savoir l'Autorité de Protection des données.

Les demandes formulées sont gratuites sauf si les demandes sont manifestement infondées ou excessives, notamment en raison de leur caractère répétitif. Dans ce cas, La Ruche Chapelloise peut exiger le paiement de frais raisonnables qui tiennent compte des coûts administratifs liés à ces demandes ou refuser d'y donner suite.

Concernant vos données personnelles, je vous informe que La Ruche Chapelloise accorde beaucoup d'importance à la protection de la vie privée et que leur traitement s'effectue conformément à la législation européenne sur la protection de la vie privée, selon le Règlement général sur la protection des données.

Signatures obligatoires :

Date : Demandeur : Conjoint ou cohabitant :